

# RU dans les Hauts-de-France :

## La lettre du Représentant des Usagers du système de santé

Octobre 2018 – n°10



### Infos en bref

Le Comité Régional de France Assos Santé Hauts-de-France s'est réuni le 1<sup>er</sup> octobre dernier. À cette occasion, ses membres ont validé l'adhésion de trois nouvelles associations : l'UDAF de l'Aisne, le Réseau Environnement Santé, dont la mission principale est de mettre la santé environnementale au cœur des politiques de santé, et le Planning Familial Nord-Pas-de-Calais. **Ce qui porte à 66 le nombre de nos associations membres !**

L'antenne de France Assos Santé Hauts-de-France située à Saint-Quentin est désormais fermée. Pour nous contacter par voie postale, veuillez à ne plus utiliser l'adresse à Saint-Quentin mais l'adresse suivante : **10, rue Baptiste Monnoyer BP 1234 59013 LILLE Cedex**. Nous vous remercions de votre compréhension.

*Le prochain numéro de votre lettre aux Représentants des Usagers sera édité en décembre. Les six derniers numéros vous seront prochainement envoyés par courrier.*

Pierre-Marie Lebrun, Président de France Assos Santé Hauts-de-France



## Institut National des Données de Santé

L'Institut National des Données de Santé (INDS) est **un groupement d'intérêt public**. Il a succédé en avril 2017 à l'Institut des Données de Santé créé en 2007. Cette évolution est due à la loi de modernisation de notre système de santé de 2016 ; elle marque la volonté du législateur de renforcer et d'accroître le périmètre d'action de cet institut, dans le but de devenir **un acteur central dans les relations entre producteurs de données de santé et utilisateurs de ces données**.

Sa mission principale est de favoriser le dialogue entre tous ces acteurs afin de répondre au mieux à leurs besoins et de faire progresser l'ensemble du système de santé.

**L'INDS est donc le secrétariat unique d'accès aux données de santé**, et plus largement de toutes les études, recherches ou évaluations nécessitant l'utilisation de données de santé, n'impliquant pas la personne humaine. Il gère ces demandes d'accès aux données de santé du Système National des Données de Santé (SNDS), pour tout projet reposant sur la réutilisation de ces données à caractère personnel.

Ce SNDS est unique en Europe. **Il constitue une avancée considérable pour analyser et améliorer la santé de la population**. Géré par la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés (CNAMTS), il permet de regrouper les données de l'Assurance Maladie, des hôpitaux et des organismes d'Assurance Maladie complémentaire, les causes médicales de décès ainsi que les données relatives au handicap (en provenance des MDPH).

Le SNDS a pour finalité la mise disposition de ces données afin de favoriser les études, recherches ou évaluation présentant un caractère d'intérêt public et contribuant à l'une des finalités suivantes :

- à l'information sur la santé ;
- à la mise en œuvre des politiques de santé ;
- à la connaissance des dépenses de santé ;
- à l'information des professionnels et des établissements sur leurs activités ;
- à l'innovation dans les domaines de la santé et de la prise en charge médico-sociale ;
- à la surveillance, à la veille et à la sécurité sanitaire.

L'Institut National des Données de Santé est constitué de 24 membres, répartis en 6 collèges (les régulateurs publics, les usagers, les professionnels et structures de soins, les ordres professionnels, les organismes d'assurance maladie complémentaire, les représentants de la recherche et de l'enseignement et les industriels et bureaux d'étude). **France Assos Santé fait partie du collège des usagers et est donc membre de l'Assemblée Générale, ainsi que du Conseil d'Administration, de cet institut.**

Pour aller plus loin : <https://www.indsante.fr>



## Témoignage :

# Le représentant des usagers en Caisse Primaire d'Assurance Maladie

« Représentante en CPAM de l'Artois nommée pour un mandat de 4 ans, j'ai été élue au sein du conseil de la CPAM 3<sup>ème</sup> vice-présidente, après avoir fait remarquer à l'assistance que ce serait bien qu'il y ait aussi des « autres », c'est-à-dire quelqu'un qui ne soit pas du monde du syndicat, employeur ou salarié, mais issu du collège des usagers. À noter que j'avais posé candidature à la vice-présidence.

Mais le plus intéressant dans le mandat, mis à part la vie de la CPAM, est de siéger à la **CASS, c'est-à-dire la Commission d'Actions Sanitaire et Sociale**. Nous y étudions les demandes d'assurés qui présentent une situation matérielle rendue difficile par leur état de santé (maladie, maternité, accident du travail, handicap, invalidité), et, selon des barèmes de revenus, la CASS peut aider à faire face aux dépenses imprévues liées à cette situation. Là, nous nous sentons utiles car nous sommes dans le concret.

La nouveauté de ce mandat est le fait de pouvoir siéger en **CRA, Commission de Recours Amiable** jusqu'alors réservée aux syndicats d'employeurs et de salariés. Nous y voyons les demandes de recours des assurés contre certaines décisions de la CPAM. Le seul bémol c'est que nous, représentants des usagers, ne pouvons siéger qu'à une partie de la commission.

Dans l'ensemble je dirais qu'il faut absolument que les usagers soient représentés par des Représentant des Usagers et non uniquement par les syndicats de salariés qui revendiquent le fait de représenter les usagers. Mais, la personne qui ne travaille pas ou qui n'est ni salarié ni employeur et ayant un problème de santé, qui la représente ? ».

Patricia Dedourge, représentante des usagers au sein de la CPAM de l'Artois



## A VOS AGENDAS !



L'ARS des Hauts-de-France  
En partenariat avec  
La délégation régionale de France Assos Santé

Vous convie à une rencontre sur  
**« L'AGREMENT DES ASSOCIATIONS D'USAGERS DU SYSTEME DE SANTE »**

Judi 15 novembre 2018, de 14h à 16h30,  
A Arras (possibilité de visioconférence d'Amiens)

Places limitées, pensez à vous inscrire dès à présent auprès du service de démocratie sanitaire de l'ARS :  
[ars-hdf-democratiesanitaire@ars.sante.fr](mailto:ars-hdf-democratiesanitaire@ars.sante.fr)

AU PROGRAMME

A partir de 13h30 – Accueil  
14h – Introduction : le représentant d'usagers et ses missions  
14h15 – L'agrément : comment et pourquoi  
15h00 – La parole à deux associations agréées des Hauts-de-France  
16h30 – Conclusion

# Un service important de France Assos Santé : SANTÉ INFO DROITS

Santé Info Droits est une **ligne d'informations juridiques et sociales**, composée d'avocats, de travailleurs sociaux et de juristes spécialisés, soumis au secret professionnel et bénéficiant de sessions régulières de formations. Ils ont vocation à répondre à toutes questions en lien avec le droit de la santé.

## Santé Info Droits s'adresse à...

Toute personne confrontée à des difficultés, des doutes, des interrogations en lien avec une problématique de santé :

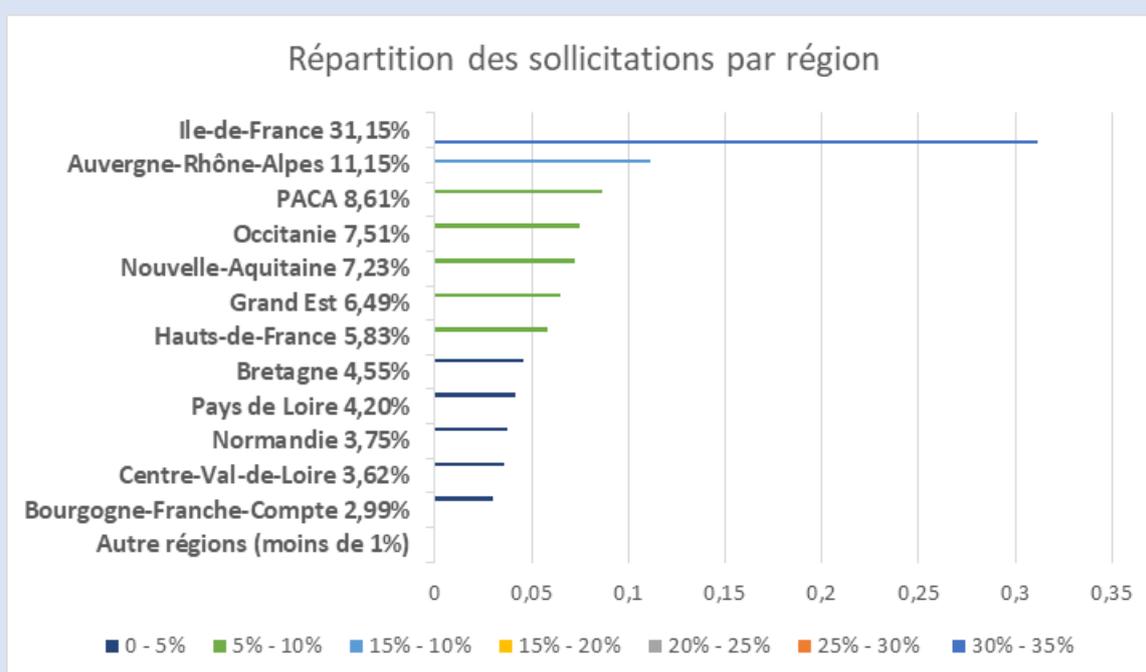
- **Les représentants des usagers du système de santé**, s'interrogeant sur leurs droits et leurs missions, le fonctionnement des instances dans lesquelles ils siègent...
- **Les usagers eux-mêmes**, à la recherche d'informations en lien avec leurs implications d'ordre juridique ou social résultant de leur état de santé ou de celui de leurs proches.
- **Les professionnels médico-sociaux et/ou les intervenants associatifs**, en lien avec le suivi et l'accompagnement des personnes auprès desquelles ils agissent.

**Posez votre question** en appelant Santé Info Droits au **01 53 62 40 30** (prix d'une communication normale, accessible sur l'ensemble du territoire sans condition d'adhésion) ou en vous connectant sur <http://www.france-assos-sante.org/sante-info-droits> et en complétant le formulaire.

Chaque année, Santé Info Droits réalise un rapport « L'observatoire de France Assos Santé sur les droits de malades ». Vous retrouverez le rapport 2017 qui vient d'être publié en entrant le lien suivant dans votre navigateur Internet : <http://www.france-assos-sante.org/sites/default/files/Rapport-observatoire-malades-2017.pdf> .

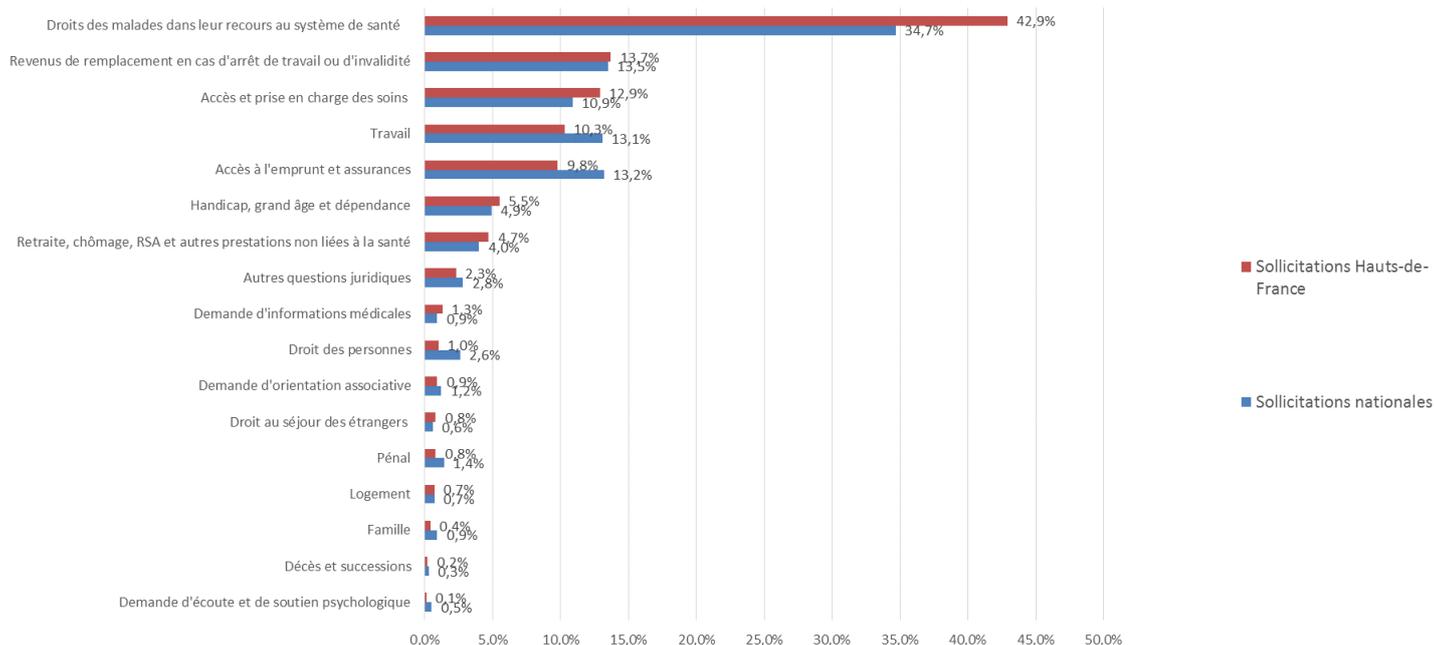
Ce rapport est issu de l'analyse des situations et difficultés décrites par les personnes sollicitant la ligne Santé Info Droits. Au total, chaque année, ce sont ainsi près de 10 000 citoyens qui bénéficient de ce service gratuit, confidentiel et ouvert à tous sans conditions d'adhésion.

## Quelques chiffres en région :



Dans notre région, ce sont 53 appels et courriels qui ont été traités dans l'Aisne, 269 dans le Nord, 75 dans l'Oise, 96 dans le Pas-de-Calais et 48 dans la Somme. **Au total, Santé Info Droits a répondu à 541 demandes dans les Hauts-de-France en 2017.**

## Thématiques d'appels (national et région Hauts-de-France)



### À vos agendas : Formations



- « Présider une commission des usagers » (2 jours) 22 et 23/11/18 - Lille
- « RU et qualité en établissement de santé » (2 jours) 11 et 12/12/18 - Lille
- « Le rapport annuel de la commission des usagers : y participer, l'exploiter » 18/12/18 – Arras
- « RU en avant ! » 21 et 22/01/2018 - Lille

**Contact :** [lwattrelot@france-assos-sante.org](mailto:lwattrelot@france-assos-sante.org) / 03.20.54.97.61 ou 06.42.60.00.44.

**Coordinatrice régionale**  
Mme CASSARIN-GRAND  
03.20.54.97.61/ 06.25.47.08.09  
[acassarin-grand@france-assos-sante.org](mailto:acassarin-grand@france-assos-sante.org)  
[hauts-de-france@france-assos-sante.org](mailto:hauts-de-france@france-assos-sante.org)



### CONTACT

10, rue Baptiste Monnoyer  
BP 1234  
59013 LILLE Cedex

**Chargée de mission**  
Mme WATTRELOT  
03.20.54.97.61/ 06.42.60.44.00  
[lwattrelot@france-assos-sante.org](mailto:lwattrelot@france-assos-sante.org)